



Délibération n°2024-136

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024)**

Date de convocation : 20/09/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 24  
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Héléne, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. DESSEIN Michaël

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Par délibération en date du 21 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la constitution d'une nouvelle société publique locale (SPL), fixé la participation de la Communauté de Communes et approuvé ses statuts.

Cette SPL a été créée le 21 avril 2022.

Le présent rapport vise ainsi à rendre compte de l'activité de cette SPL aux conseillers communautaires.

Le Président entendu,  
Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**ADOPTE** le présent rapport ;

**APPROUVE** le rapport de la SPL des Pyrénées-Atlantiques pour l'exercice 2023.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

